



Rapport moral du Président

La Prévention Spécialisée est en danger !

Je regrette vivement d'avoir à introduire le rapport moral du Président sur l'activité passée de 2024 par l'expression d'une très forte indignation en raison des décisions du Département pour la fin de l'année 2025 et 2026 qui impacteront l'avenir de notre association de Prévention Spécialisée et ignorent le travail des équipes sur les quartiers depuis des années.

Dans un contexte général d'équilibres financiers désastreux de l'État, des Collectivités et du Département, il est question de faire de la Prévention Spécialisée une variable d'ajustement dans les budgets de Protection de l'enfance.

Une première annonce, en février 2025, d'une baisse drastique de notre budget 2025, a été infirmée et remplacée par l'annonce en séance plénière de l'assemblée départementale du maintien pour 2025 au niveau antérieur de 2024, lequel incluait déjà les réductions insidieuses et paralysantes.

Il est maintenant question que le Département, garant de la Protection de l'Enfance dont la Prévention Spécialisée est une composante essentielle, et à ce titre de la compétence exclusive et obligatoire de cette Collectivité, de se désengager radicalement en 2026 des quartiers qui ne bénéficieraient plus du complément de financement volontaire des villes concernées qui interviennent généralement au titre de la Prévention de la Délinquance.

Le 3 juin, les techniciens du Département nous informent de la décision de supprimer 12 postes d'éducateurs de rues, Il s'agit des villes de Béziers, Sète, Frontignan et du quartier de la Mosson à Montpellier, la saignée sera encore plus sévère car elle impliquera, sans que cela soit dit, la réduction proportionnelle des services généraux et encadrement.

Nos interventions se limiteront aux seules villes de Montpellier et Lunel sur des périmètres réduits par rapport à 2025. L'impact social sera considérable auprès des jeunes, des familles, et des associations partenaires abandonnés.

Cantonner la Prévention Spécialisée du Département à quelques quartiers avec des effectifs et un encadrement réduit est clairement accepter une marginalisation et une perte de compétence de ce service pourtant essentiel à la population et à notre vie commune en société.

La Prévention Spécialisée et l'association APS34 créée à l'initiative du Département sur la base de diagnostics encore pertinents ne se remettrons pas, et cela pour des années.

Cette indignation est partagée unanimement par votre conseil d'administration, son bureau et le personnel qui se sont mobilisés activement et opportunément lors des premières annonces et le vote du budget du Département sur la place de la Comédie à Montpellier et au siège du Département, seuls où dans le cadre des mobilisations dites des 400 000 avec les collègues du secteur du médicosocial.

C'est incompréhensible quand on connaît, si on veut bien s'en préoccuper, le travail immense des équipes, motivées et compétentes, évoluant déjà dans des formats d'effectifs minimums.

C'est incompréhensible quand on connaît les besoins dans les quartiers, villes et secteurs péri-urbains non desservis par la Prévention Spécialisée où souffrent des jeunes marginalisés, en exclusion scolaire, sujets à des addictions et à la prostitution.

C'est incompréhensible quand on connaît l'état général de la Protection de l'Enfance qui se verrait amputée de la Prévention Spécialisée, avant-garde irremplaçable pour le repérage, le soutien, et l'orientation des jeunes.

C'est incompréhensible quant à la demande du Département et des villes, après 15 ans de travail acharné la gouvernance et les équipes, ont construit un outil performant, économe et reconnu de l'ensemble des partenaires.

Qui assumera avec des moyens raisonnables et un professionnalisme reconnu la prévention de la marginalisation dans les quartiers ?

Qui assurera la promotion de l'éducation de la mixité de la laïcité dans l'espace public ?

Qui veillera aux plus fragiles en les protégeant des risques et addictions ?

Qui construira des liens avec ces publics et les divers intervenants par l'accompagnement ?

Qui favorisera l'insertion des jeunes et organisera des chantiers éducatifs ?

Qui exercera une veille sociale dans nos territoires ?

Qui alors que nous assurons déjà ces missions ?

C'est ce travail qui est clairement présenté dans notre rapport d'activité et son FOCUS 2024.

Ce travail est mené avec constance, motivation et compétence par nos équipes menées par Claudine Gaillard, son équipe et l'ensemble des professionnels et éducateurs de rues. Ce travail vous sera présenté en deuxième partie de notre assemblée générale.

Je me dois de rappeler l'effort hors norme de l'encadrement fourni en 2024 pour bâtir un projet d'hébergement de 50 mineurs non accompagnés dans le cadre d'un appel à projet du Département, abandonné brutalement par la même collectivité, cassant ainsi de belles perspectives pour ces jeunes et notre association.

Nous savons bien que certains se demandent encore à quoi sert la Prévention Spécialisée. C'est pourquoi, nous avons lancé une étude sur l'utilité sociale de la Prévention Spécialisée en cours de développement dont son directeur le professeur Prevost vous dira quelques mots.

Dans ce contexte anxiogène et très difficile qui nous obligera à prendre des décisions radicales je vous remercie de bien vouloir renouveler votre confiance à tous les administrateurs qui se représentent à vos suffrages. Face à cette casse sociale nous ne baisserons pas les bras et avons besoin de votre soutien.

D Besson
Président APS 34
Montpellier, 05 juin 2025

